

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

L'an 2021, le 7 Avril à 20 :30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la salle polyvalente à REBRECHIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 01/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 01/04/2021.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme CANTINOLLE Sandrine, Mme CHAMBLET Christine, M. DESLANDES Roger, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noelle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. SIMON Jeremy, M. VAN BELLE Jacques

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BAUDU Karine à Mme MARTIN Marie-Noelle, M. BRIE Bertrand à M. DESCHAMPS Jean-François, M. DAUVILLIER Daniel à Mme AGUENIER Maryse, Mme GALVAO Estelle à M. VAN BELLE Jacques, M. MACE Yves à M. HARDOUIN Patrick, Mme VAPPEREAU Julia à M. LE GOFF Christophe

A été nommé secrétaire : M. LEGUET Thierry

Monsieur Thierry Leguet a le plaisir d'accueillir au sein de la commune de Rebréchien, Monsieur Marc Gaudet, Président du Conseil Départemental du Loiret ainsi que Marianne Dubois et Marie-Agnès Courroy, conseillères départementales.

Monsieur le Président remercie les élus départementaux de leur présence pour la signature du « contrat d'engagement aux projets structurants ».

Monsieur Marc Gaudet rappelle les dispositifs du conseil départemental du Loiret de soutien aux investissements des collectivités.

Messieurs les Présidents du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes procèdent à la signature de la convention.

Il est ensuite procédé à l'appel des délégués. Le quorum a été constaté, la séance débute.

Le compte-rendu du dernier conseil communautaire est approuvé à l'unanimité.

I) **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Monsieur le Président présente les comptes de gestion 2020

Budget Principal CCF

Le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget général de la CCF 2020.

Budget Annexe Zone d'Activités le Point du Jour 2

Le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget ZA le Point du Jour 2 2020.

Budget Annexe EAU avec gestion AUTONOME

Le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget EAU AUTONOME 2020.

Budget Annexe EAU avec gestion en DSP

Le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget EAU DSP 2020.

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion AUTONOME

Le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT AUTONOME 2020.

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion en DSP

Le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT DSP 2020.

Budget Annexe SPANC

Le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget SPANC 2020.

II) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur le Président présente les comptes administratif 2020.

Budget Principal

Résultats 2020

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Recettes 2020 | 7 243 803,18 | 948 964,47 | 8 192 767,65 |
| Dépenses 2020 | 6 632 519,02 | 526 243,94 | 7 158 762,96 |
| Résultats 2020 | 611 284,16 | 422 720,53 | 1 034 004,69 |
| Résultat antérieur reporté | 2 483 155,80 | -311 518,08 | 2 171 637,72 |
| Résultat cumulé 2020 | 3 094 439,96 | 111 202,45 | 3 205 642,41 |

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------|-------------------|
| RAR Recettes | 20 700,00 |
| RAR Dépenses | 116 363,39 |
| Solde des RAR | -95 663,39 |

Principales dépenses d'investissement 2020

| | |
|---|-----------|
| Remboursement du capital des emprunts..... | 155 470 € |
| Versement d'aides économiques | 114 000 € |
| Extension de l'accueil de loisirs d'Aschères (solde des travaux et équipements) | 104 041 € |
| Réhabilitation d'Aquanova (Maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique).... | 27 839 € |
| Réhabilitation extension de l'accueil de loisirs de Vennecy (études, diagnostics, maîtrise d'œuvre, coordination SPS) | 24 812 € |

| | |
|--|----------|
| Acquisition d'un logiciel de gestion petite-enfance..... | 3 466 € |
| Autres dépenses réelles | 45 836 € |

Budget Annexe Zone d'Activités le Point du Jour 2

Résultats 2020 – ZAE POINT DU JOUR 2

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|---|----------------|----------------|-------------|
| Recettes 2020 | | | 0,00 |
| Dépenses 2020 | | | 0,00 |
| Résultats 2020 – ZAE POINT DU JOUR 2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| | | | |
|----------------------------|------|-------------|-------------|
| Résultat antérieur reporté | 0,43 | -183 287,30 | -183 286,87 |
|----------------------------|------|-------------|-------------|

| | | | |
|-----------------------------|-------------|--------------------|--------------------|
| Résultat cumulé 2020 | 0,43 | -183 287,30 | -183 286,87 |
|-----------------------------|-------------|--------------------|--------------------|

Budget Annexe EAU avec gestion AUTONOME

EAU AUTONOME – Résultats 2020

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-----------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Recettes 2020 | 1 312 849,21 | 357 442,49 | 1 670 291,70 |
| Dépenses 2020 | 1 394 485,35 | 140 253,39 | 1 534 738,74 |
| Résultats 2020 | -81 636,14 | 217 189,10 | 135 552,96 |

| | | | |
|----------------------------|------------|------------|---------------------|
| Résultat antérieur reporté | 746 452,36 | 386 890,96 | 1 133 343,32 |
|----------------------------|------------|------------|---------------------|

| | | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Résultat cumulé 2020 | 664 816,22 | 604 080,06 | 1 268 896,28 |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------|--------------------|
| RAR Recettes | 59 851,00 |
| RAR Dépenses | 167 670,65 |
| Solde des RAR | -107 819,65 |

| | |
|---|----------|
| Principales dépenses d'investissement 2020 : | |
| Renouvellement du parc compteurs | 32 567 € |
| Acquisition de 2 véhicules | 19 850 € |
| Extension de réseau rue du grand Fouqueau à Trainou | 8 796 € |
| Remboursement du capital de la dette | 4 967 € |
| Autres dépenses d'investissement réelles | 42 245 |

Budget Annexe EAU avec gestion en DSP

EAU DSP – Résultats 2020

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes 2020 | 71 115,59 | 106 491,06 | 177 606,65 |
| Dépenses 2020 | 108 692,27 | 17 503,81 | 126 196,08 |
| Résultats 2020 | -37 576,68 | 88 987,25 | 51 410,57 |
| Résultat antérieur reporté | -50 938,70 | 119 402,27 | 68 463,57 |
| Résultat cumulé 2020 | -88 515,38 | 208 389,52 | 119 874,14 |

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------|-------------------|
| RAR Recettes | 0,00 |
| RAR Dépenses | 14 760,00 |
| Solde des RAR | -14 760,00 |

Principales dépenses d'investissement 2020 :
Remboursement du capital de la dette 15 807.81 €

Il est à noter qu'un emprunt de 80 000 € a été contracté en 2020 en vue de financer les travaux de réhabilitation du château d'eau de Loury.

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion AUTONOME

ASSAINISSEMENT AUTONOME – Résultats 2020

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes 2020 | 1 227 620,55 | 441 178,92 | 1 668 799,47 |
| Dépenses 2020 | 987 698,69 | 307 301,53 | 1 295 000,22 |
| Résultats 2020 | 239 921,86 | 133 877,39 | 373 799,25 |
| Résultat antérieur reporté | 175 639,37 | 253 094,32 | 428 733,69 |
| Résultat cumulé 2020 | 415 561,23 | 386 971,71 | 802 532,94 |

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------|--------------------|
| RAR Recettes | 0,00 |
| RAR Dépenses | 102 004,74 |
| Solde des RAR | -102 004,74 |

Principales dépenses d'investissement 2020 :
Remboursement du capital de la dette 158 970 €
Mise en sécurité des postes de relèvement et de la cuve STEP Neuville 30 420 €
Remplacement de pièces sur la STEP de Neuville 22 036 €

| | |
|---|----------|
| Réhabilitation de points de relevage à St Lyé..... | 14 820 € |
| Remplacement de pièces sur la STEP de Trainou | 19 586 € |
| Clôture et portail pour la STEP de Trainou | 5 580 € |
| Autres dépenses réelles d'investissement | 11 605 € |

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion en DSP

Assainissement DSP – Résultats 2020

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes 2020 | 120 822,27 | 59 597,80 | 180 420,07 |
| Dépenses 2020 | 93 046,12 | 71 478,00 | 164 524,12 |
| Résultats 2020 | 27 776,15 | -11 880,20 | 15 895,95 |
| Résultat antérieur reporté | 513 470,80 | 132 460,83 | 645 931,63 |
| Résultat cumulé 2020 | 541 246,95 | 120 580,63 | 661 827,58 |

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------|-------------------|
| RAR Recettes | 0,00 |
| RAR Dépenses | 21 204,00 |
| Solde des RAR | -21 204,00 |

Principales dépenses d'investissement 2020 :

Renouvellement de réseaux rue St Nicolas..... 53 712 €

Budget Annexe SPANC

Résultats 2020 – SPANC

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Recettes 2020 | 20 892,50 | 565,00 | 21 457,50 |
| Dépenses 2020 | 24 314,80 | 0,00 | 24 314,80 |
| Résultats 2020- SPANC | -3 422,30 | 565,00 | -2 857,30 |
| Résultat antérieur reporté | 5 736,81 | 4 170,58 | 9 907,39 |
| Résultat cumulé 2020 | 2 314,51 | 4 735,58 | 7 050,09 |

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------|-------------|
| RAR Recettes | 0,00 |
| RAR Dépenses | 0,00 |
| Solde des RAR | 0,00 |

Après la présentation de l'ensemble des comptes administratifs, Monsieur le Président se retire de l'assemblée.

Monsieur Jacques Van Belle, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et propose d'approuver les comptes administratifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020 de l'ensemble des budgets

III) AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le Président présente les affectations de résultats 2020 proposées.

Budget Principal CCF

Le résultat 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 094 439.96 € et un excédent d'investissement de 111 202.45 € auquel il faut déduire 95 663.39 € de déficit en restes à réaliser.

Il est ainsi proposé de reporter les résultats de la façon suivante :

- Article 001 (R) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 111 202.45 €
- Article 002 (R)- Excédent de fonctionnement reporté : 3 094 439.96 €

Budget Annexe Zone d'Activités le Point du Jour 2

Le résultat 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0.43 € et un déficit d'investissement de 183 287.30 €.

Il est ainsi proposé de reporter les résultats de la façon suivante :

- Article 001 (D) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 183 287.30 €
- Article 002 (R) – Excédent de fonctionnement reporté : 0.43 €

Budget Annexe EAU avec gestion AUTONOME

Le résultat 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 664 816.22 € et un excédent d'investissement de 604 080.06 € auquel il faut déduire 107 819.65 € de déficit en restes à réaliser.

Il est ainsi proposé de reporter les résultats de la façon suivante :

- Article 001 (R) - Solde d'exécution de la section d'investissement : 604 080.06 €
- Article 002 (R) – Excédent de fonctionnement reporté : 664 816.22 €

Budget Annexe EAU avec gestion en DSP

Le résultat 2020 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 88 515.38 € et un excédent d'investissement de 208 389.52 €, auquel il faut déduire 14 760 € de déficit en restes à réaliser.

Il est ainsi proposé de reporter les résultats de la façon suivante :

- Article 001 (R) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 208 389.52 €
- Article 002 (D) – Déficit de fonctionnement reporté : 88 515.38 €

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion AUTONOME

Le résultat 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 415 561.23 € et un excédent d'investissement de 386 971.71 €, auquel il faut déduire 102 004.74 € de déficit en restes à réaliser.

Il est ainsi proposé de reporter les résultats de la façon suivante :

- Article 001 (R) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 386 971.71 €
- Article 002 (R) – Excédent de fonctionnement reporté : 415 561.23 €

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion en DSP

Le résultat 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 541 246.95 € et un excédent d'investissement de 120 580.63 €, auquel il faut déduire 21 204 € de déficit en restes à réaliser.

Il est ainsi proposé de reporter les résultats de la façon suivante :

- Article 001 (R) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 120 580.63 €
- Article 002 (R) – Excédent de fonctionnement reporté : 541 246.95 €

Budget Annexe SPANC

Le résultat 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 314.51 € et un excédent d'investissement de 4 735.58 €.

Il est ainsi proposé de reporter les résultats de la façon suivante :

- Article 001 (R) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 4 735.58 €
- Article 002 (R) – Excédent de fonctionnement reporté : 2 314.51 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les affectations de résultats 2020 de l'ensemble des budgets.

IV) MONTANT DU BUDGET DE FORMATION ELUS 2021

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de statuer sur les orientations et les crédits à ouvrir au titre du droit à la formation des élus en vertu des articles L2123-12 à 16 et R2123-12 à 14 du CGCT. La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local, à savoir :

- Les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, démocratie locale, gestion du personnel...)
- Les formations en lien avec la délégation (environnement, travaux, politique sportive...)
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, négociation, gestion des conflits...)

Monsieur le Président rappelle que le montant des crédits alloués à la formation des élus était de 1200 euros en 2020 et 732,15 € ont été dépensés.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de reconduire pour 2021 le budget alloué de 1200 euros.

V) BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président présente les budgets primitifs 2020

Budget principal :

Il s'équilibre en fonctionnement à 10 535 701.38 € et en investissement à 3 724 463.54 €.

Les évolutions majeures sont :

- Dépenses de fonctionnement
- Comme en 2020, fermeture du centre aquatique AQUANOVA en 2021 pour cause de travaux,
- Recrutements (agent service technique, assistant RH, agent de communication, secrétaire service à la population) : 75 000 €
- Reprise de la compétence eau pluviale : 72 094 € (compensé par les attributions de compensation),
- Etude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : 40 000 € (financée à 50 % par l'ANAH),
- Contrat d'hébergement des logiciels + mises à jour + assistance : 13 300 €
- Fest-hiver : 12 000 €
- Achat de berceaux Babilou : 11 000 € (de septembre à décembre 2021),
- Mission gestion des archives confiée au CDG45 : 10 000 €,
- Reprise des fissures sur la piste de roller : 6 000 €

- Formation Premiers Secours et manipulation des extincteurs pour l'ensemble du personnel : 5 000 €
- Cotisation versée au SMORE : + 4 500 € ; rattrapage cotisation synd. du NAN 2018 : 2 200 €
- Peinture de l'accueil de loisirs de St Lyé : 4 000 €
- Transport vers piscines hors territoire + entrées aux piscines pour permettre aux accueils de loisirs de cet été d'aller dans des piscines aux alentours pendant la fermeture d'Aquanova : 8 000 € (compensé par l'économie de fonctionnement du Centre Aquanova)
- Recettes de fonctionnement
- Augmentation des recettes fiscales (hors TEOM) de 38 000 €, soit 1.2% par rapport au montant perçu en 2020 dû uniquement à l'effet bases (maintien des taux) : N'ayant pas encore les données de l'Etat, ceci est une estimation selon les premières informations et les évolutions des années précédentes ;
- DGF arrondi au millier inférieur (pas encore les données de l'Etat) ;
- Baisse de recettes liées à la facturation des services enfance et activités aquatiques dû à une baisse de la fréquentation des services en raison de la crise sanitaire (- 56 600 € par rapport au budget précédent ; difficile à estimer d'ici fin 2021) ;

Principales dépenses d'investissement 2021 prévues :

| | |
|---|-----------|
| - Réhabilitation d'AQUANOVA – phase 1 : | 958 760 € |
| - Réhabilitation de l'Accueil de loisirs de Vennecy : | 753 142 € |
| - Avance remboursable vers les budgets annexes zones d'activités | 535 751 € |
| - Travaux de voirie – programme 2021 + étude inventaire des routes : | 420 000 € |
| - Travaux sur le réseaux d'eaux pluviales à Vennecy : | 260 000 € |
| - Signalétique et communication (panneaux entrées de ville, panneaux ZAE, Aquanova, refonte du site internet, chgmt panneaux suite nouveaux logo) : | 97 000 € |
| - Aides aux entreprises (aides à la trésorerie + investissement) : | 60 000 € |
| - Rénovation de l'accueil de loisirs de Loury (diagnostics et maîtrise d'œuvre) : | 60 000 € |
| - Remplacement de la chaudière du BAF (provision en cas de panne avant l'arrivée de la chaufferie bois de Neuville) : | 40 000 € |
| - Logiciels demandes d'urbanisme + enfance | 35 645 € |
| - Vidéophones sur toutes les structures enfance | 28 000 € |
| - Cuisine centrale (étude de faisabilité) : | 20 000 € |
| - Travaux d'accessibilité à la halte garderie de Neuville | 18 000 € |
| - Acquisition d'un véhicule pour le nouvel agent technique | 15 000 € |
| - Création d'un nouveau siège (assistant à maîtrise d'ouvrage) | 8 000 € |

✓ Subventions :

| | 2020 | Prév. 2021 | Commentaires |
|--------------------------------------|----------|------------|--------------------------|
| Babilou | | 11 000 € | |
| Association organisatrice Fest-hiver | | 12 000 € | |
| Joyeux Lutins (St Lyé) | 44 283 € | 40 000 € | En 2020, rattrapage 2019 |
| ASCL (St Lyé) | 6 955 € | 7 000 € | |

| | | | |
|---------------------|-----------------|-----------------|--|
| GIP Loire & Orléans | 11 240 € | 11 240 € | |
| TOTAL | 62 478 € | 81 240 € | |

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget principal 2021.

Budget annexe Zone d'Activités le Point du Jour 2 :

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget annexe zone d'activités le Point du Jour 2021 proposé. Il s'agit d'un budget à comptabilité de stock.

Il s'équilibre en fonctionnement à 952 529.73 € et en investissement à 1 135 811.60 €.

○ Principales dépenses 2021 prévues

- Frais d'études..... 20 000 €

En attendant la vente des terrains, ce budget s'équilibre avec la prévision d'un versement d'avance de budget principal de la CCF de 203 287.30 €. Cette avance est une prévision et ne sera peut-être pas nécessaire. Dans tous les cas, elle devra être remboursée après la vente des terrains lorsque l'équilibre du budget annexe le permettra.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget annexe Zone d'Activités le Point du Jour 2 2021.

Budget annexe Zone d'Activités Le Moulin de Pierre :

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget annexe zone d'activités Le Moulin de Pierre 2021 proposé. Il s'agit d'un budget à comptabilité de stock créé en 2021.

Il s'équilibre en fonctionnement à 26 719 € et en investissement à 26 714 € (cf détail par article en annexe 10).

○ Principales dépenses 2021 prévues

-Régularisation des frais engagés du budget CCF vers le budget annexe 17 214 €

-Frais de géomètre..... 3 500 €

-Travaux d'extension de réseau 6 000 €

En attendant la vente des terrains, ce budget s'équilibre avec la prévision d'un versement d'avance de budget principal de la CCF de 26 714 €. Cette avance est une prévision et ne sera peut-être pas nécessaire. Dans tous les cas, elle devra être remboursée après la vente des terrains lorsque l'équilibre du budget annexe le permettra.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget annexe Zone d'Activités Le Moulin de Pierre 2021.

Budget annexe Zone Artisanale d'Aschères :

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget annexe zone artisanale d'Aschères 2021 proposé. Il s'agit d'un budget à comptabilité de stock créé en 2021.

Il s'équilibre en fonctionnement à 305 755 € et en investissement à 305 750 €.

○ Principales dépenses 2021 prévues

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| -Acquisition des terrains | 110 000 € |
| -Frais de maîtrise d'oeuvre | 18 750 € |
| -Provision pour des travaux | 177 000 € |

En attendant la vente des terrains, ce budget s'équilibre avec la prévision d'un versement d'avance de budget principal de la CCF de 305 750 €. Cette avance est une prévision et ne sera peut-être pas nécessaire. Dans tous les cas, elle devra être remboursée après la vente des terrains lorsque l'équilibre du budget annexe le permettra.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget annexe Zone Artisanale d'Aschères, 2021.

Budget Annexe EAU avec gestion AUTONOME

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget principal 2021 proposé.

Il s'équilibre en fonctionnement à 2 041 417.78 € et en investissement à 950 426.74 €.

Les évolutions majeures sont :

○ Dépenses de fonctionnement

- La poursuite des diagnostics des réseaux :45 635 €
- Travaux de branchements : + 50 000 € par rapport au budget 2020 (pris en charge par les abonnés au coût réel)
- Achat d'eau : + 47 500 € : correspond à des rattrapages de 2020
- Augmentation des lignes d'entretien de bâtiments, réseaux, maintenance de 60 000 € en prévision des réparations à prévoir (grosses fuites, remplacement de pièces sur les stations, provision),
- Analyses CVM pour améliorer la qualité de l'eau : 3 000 €
- Créances éteintes (provision en vue des impayés) : 30 000 € (équivalent à environ 3.5 % du montant de facturation).

○ Recettes de fonctionnement

- Subventions des agences de l'eau liées aux diagnostics : 74 676 €

○ Principales dépenses d'investissement 2021 prévues :

- Extension de réseaux rue du Peytit à Montigny (report 2020) : 149 953 €
- Extension de réseaux rue de la Montagne à Montigny : 135 000 €
- Château d'eau de la Motte à Neuville – remplacement de vannes + tuyauteries : 67 000 €
- Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion : 50 000 €
- Renouvellement du parc compteurs : 38 794 €
- Installation d'une sonde de gestion + télégestion sur surpresseur Bougy : 12 000 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget Annexe EAU avec gestion AUTONOME 2021.

Budget Annexe EAU avec gestion en DSP

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget principal 2021 proposé.
Il s'équilibre en fonctionnement à 209 996.39 € et en investissement à 299 801.58 €.

Les évolutions majeures sont :

- Dépenses de fonctionnement
- Les diagnostics des réseaux :28 893 €
- Dépenses d'investissement 2021 prévues :
- Travaux de la réhabilitation du château d'eau de Loury 214 760 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget Annexe EAU avec gestion en DSP 2021.

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion AUTONOME

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget principal 2021 proposé. Il s'équilibre en fonctionnement à 1 644 160.23 € et en investissement à 789 533.82 €.

Les évolutions majeures sont :

- Dépenses de fonctionnement
- La poursuite des diagnostics des réseaux + étude de zonage :151 160 €
- Travaux de branchements : + 30 000 € par rapport au budget 2020 (pris en charge par les abonnés au coût réel)
- Créances éteintes (provision en vue des impayés) : 30 000 € (équivalent à environ 3.5 % du montant de facturation).

Principales dépenses d'investissement 2021 prévues :

- Réhabilitation des lits de roseaux de la STEP de Neuville (report 2020) : ... 70 272 €
- Réhabilitation de réseaux à Neuville : 262 706 €
- Réhabilitation des points de relevage à Neuville : 42 000 €
- Remorque pour le curage des branchements 15 000 €
- Mise en sécurité des postes d'Aschères 10 000 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion AUTONOME 2021.

Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion en DSP

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget principal 2021 proposé.

Il s'équilibre en fonctionnement à 778 037.95 € et en investissement à 179 637.59 €.

- Evolution majeure des dépenses de fonctionnement
- Les diagnostics des réseaux : 27 772 €
- Dépenses d'investissement 2021 prévues :
- Reprise du canal de comptage de la STEP Demi-Lune 21 204 €
- Sonde de niveau au point de relevage..... 5 607 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget Annexe ASSAINISSEMENT avec gestion en DSP 2021.

Budget annexe SPANC :

Il est demandé d'étudier et de délibérer sur le budget annexe SPANC 2021 proposé.

Il s'équilibre en fonctionnement à 30 314.51 € et en investissement à 5 017 €.

○ Evolution majeure des dépenses de fonctionnement
Les dépenses de personnel affectées au SPANC passent de 3 500 € à 2 000 € pour permettre l'équilibre du budget.

- Dépenses d'investissement 2021 prévues :
- Prise en charge d'une partie du nouveau logiciel de gestion eau/assainissement : 3 000 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget annexe SPANC 2021.

VI) VOTE DES TAUX 2021

✓ TAUX DES TAXES LOCALES

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire les taux 2020 à l'identique pour 2021, à savoir :

- Taux de Cotisation Foncière Economique : 20.01 %
- Taux de taxe foncière bâti : 0.00 %
- Taux de taxe foncière non bâti : 2.33 %

A noter que pour 2021, les EPCI ne perçoivent plus de taxe d'habitation. Cette recette est compensée par l'attribution d'une fraction de TVA. Il n'y a pas de possibilité de voter de taux sur cette nouvelle recette.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reconduire les taux actuels et de mettre en réserve un taux de CFE selon le maximum autorisé.

✓ TAUX DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Les deux syndicats SITOMAP et SIRTOMRA nous ont indiqué les cotisations attendues pour l'année 2021.

SIRTOMRA : 700 234 euros (rappel 2020, 700 693 euros)

SITOMAP : 1 162 295 euros (rappel 2020, 1 147 693 euros)

Il est demandé au Conseil Communautaire de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

| Communes | Syndicat | Rappel Taux 2020 | Produit attendu 2021 | bases 2021 | Taux 2021 |
|--------------------|----------|---------------------|-------------------------|------------|-----------|
| Bougy-lez-Neuville | SIRTOMRA | 13,10 | 700 234 | 5 345 294 | 13,10 |
| Neuville-aux-Bois | SIRTOMRA | | | | |
| Saint-Lyé-la-Forêt | SIRTOMRA | | | | |
| Villereau | SIRTOMRA | | | | |
| Aschères-le-Marché | SITOMAP | 15.12 | 802 547 | 5 361 035 | 14.97 |
| Loury | SITOMAP | | | | |
| Montigny | SITOMAP | | | | |
| Rebréchien | SITOMAP | | | | |
| Vennecy | SITOMAP | | | | |
| Trainou* | SITOMAP | 14.83 | 359 748 | 2 384 017 | 15.09 |

* deux passages

Monsieur Dominique Loiseau demande pourquoi la commune de Trainou bénéficie de trois passages.

Monsieur Aymeric Pépion explique que c'est une situation héritée et non pas une demande expresse de l'équipe municipale actuelle. Pour l'instant une évolution vers un passage n'a pas encore été étudiée, néanmoins on peut présager qu'à terme la prestation sur Trainou s'alignera sur celle des autres communes.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

VII) TARIFS

○ Enfance

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2021. Les tarifs de l'année scolaire 2021/2022 seraient donc les suivants :

| | 2017 - 2018 | Tarifs 2018/2019 | Tarifs 2019/20 | Tarifs 2020/2021 | Tarifs 2021/2022 |
|-------------------------------|-------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| PERISCOLAIRE | | | | | |
| Tarif Plancher | 2.10 € | 2.12 € | 2.12 € | 2.14 € | 2.14 € |
| Taux d'effort | 0.24% | 0.24% | 0.24% | 0.24% | 0.24% |
| Tarif plafond | 2.97 € | 3.00 € | 3.00 € | 3.03 € | 3.03 € |
| 1/2 JOURNEE SANS REPAS | | | | | |
| Tarif Plancher | 2.35 € | 2.37 € | 2.37 € | 2.40 € | 2.40 € |
| Tarif Plancher Hors CCF | 3.28 € | 3.32 € | 3.32 € | 3.35 € | 3.35 € |
| Taux d'effort | 0.80% | 0.80% | 0.80% | 0.80% | 0.80% |
| Taux d'effort Hors CCF | 1.13% | 1.13% | 1.13% | 1.13% | 1.13% |
| Tarif plafond | 8.54 € | 8.63 € | 8.63 € | 8.71 € | 8.71 € |
| Tarif plafond Hors CCF | 10.51 € | 10.62 € | 10.62 € | 10.72 € | 10.72 € |
| 1/2 JOURNEE AVEC REPAS | | | | | |
| Tarif Plancher | 3.25 € | 3.28 € | 3.28 € | 3.32 € | 3.32 € |
| Tarif Plancher Hors CCF | 5.35 € | 5.40 € | 5.40 € | 5.46 € | 5.46 € |
| Taux d'effort | 1.04% | 1.04% | 1.04% | 1.04% | 1.04% |
| Taux d'effort Hors CCF | 1.52% | 1.52% | 1.52% | 1.52% | 1.52% |
| Tarif plafond | 11.10 € | 11.21 € | 11.21 € | 11.32 € | 11.32 € |
| Tarif plafond Hors CCF | 14.82 € | 14.97 € | 14.97 € | 15.12 € | 15.12 € |
| JOURNEE AVEC REPAS | | | | | |
| Tarif Plancher | 4.70 € | 4.75 € | 4.75 € | 4.79 € | 4.79 € |
| Tarif Plancher Hors CCF | 7.05 € | 7.12 € | 7.12 € | 7.19 € | 7.19 € |
| Taux d'effort | 1.60% | 1.60% | 1.60% | 1.60% | 1.60% |
| Taux d'effort Hors CCF | 2.40% | 2.40% | 2.40% | 2.40% | 2.40% |
| Tarif plafond | 17.08 € | 17.25 € | 17.25 € | 17.42 € | 17.42 € |
| Tarif plafond Hors CCF | 24.18 € | 24.42 € | 24.42 € | 24.67 € | 24.67 € |
| CAMP | | | | | |
| Mini - camp | 5.36 € | 5.41 € | 5.41 € | 5.47 € | 5.47 € |
| Nuitée | 10.63 € | 10.74 € | 10.74 € | 10.84 € | 10.84 € |

| Accueil enfants non inscrit | | | | | |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|
| 1ère fois | 5 € | 5 € | 5 € | 5 € | 5 € |
| 2ème fois | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |
| Au-delà | 20 € | 20 € | 20 € | 20 € | 20 € |

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2021.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces tarifs.

○ **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Conformément au débat d'orientation budgétaire, il est proposé d'augmenter les tarifs du SPANC de 2.5 % (avec arrondi à l'euro supérieur). Cela permet de répondre aux difficultés du budget SPANC et de suivre l'évolution des tarifs des prestataires ces dernières années.

En janvier 2021, il avait été voté un nouveau tarif de 105 € pour le contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement. Après analyse, il n'y a pas de raison que ce tarif soit plus élevé que celui des simples contrôles de bon fonctionnement. La commission finances propose que ce tarif soit identique au contrôle de bon fonctionnement, soit 97 €.

Les tarifs 2021 seraient donc les suivants :

| SPANC | | 2020 en euros +1% | 2020 arrondi au supérieur | 2021 en euros +2,5% | 2021 arrondi au supérieur | Commentaires |
|---|---------------|-------------------|---------------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Entretien de base des ANC | Campagne | 120,38 | 121 | 123,39 | 124 | |
| | Hors campagne | 167,49 | 168 | 171,67 | 172 | |
| | Week end | 242,85 | 243 | 248,93 | 249 | |
| Plus-value pour tuyau supérieur à 50m. Par 10m | Campagne | 3,14 | 4 | 3,22 | 4 | |
| | Hors campagne | 3,14 | 4 | 3,22 | 4 | |
| | Week end | 3,14 | 4 | 3,22 | 4 | |
| Plus-value pour fosse supérieur à 3000L. Par tranche de 1000L | Campagne | 12,67 | 13 | 12,98 | 13 | |
| | Hors campagne | 18,00 | 18 | 18,45 | 19 | |
| | Week end | 26,43 | 27 | 27,09 | 28 | |
| Déplacement sans prestation possible | Campagne | 25,38 | 26 | 26,02 | 27 | |
| | Hors campagne | 63,85 | 64 | 65,45 | 66 | |
| | Week end | 96,30 | 97 | 98,71 | 99 | |
| Dégagement des ouvrages | Campagne | 69,09 | 70 | 70,82 | 71 | |
| | Hors campagne | 96,30 | 97 | 98,71 | 99 | |
| | Week end | 144,46 | 145 | 148,07 | 149 | |
| Contrôle de conception | | 73,28 | 74 | 75,11 | 76 | |
| Contrôle de conception lotissement de plus de 4 lots | | | | 307,50 | 308 | tarif créé le 13/01/20201 : 300 € |
| Contrôle de conception sans étude de sol | | 93,16 | 94 | 95,49 | 96 | |
| Contrôle de réalisation | | 112,01 | 113 | 114,81 | 115 | |
| Contre visite contrôle de réalisation (après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an) | | | | | 58 | tarif créé le 13/01/20201 : 58 € |
| Contrôle de bon fonctionnement | | 94,21 | 95 | 96,57 | 97 | |
| Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement | | | | | 97 | tarif créé le 13/01/20201 : 105 € |
| Diagnostic vente | | 188,42 | 189 | 193,13 | 194 | |
| Diagnostic vente urgent, maximum 6 jours ouvrés pour la réalisation | | 230,29 | 231 | 236,05 | 237 | |

Ces nouveaux tarifs prendront effet à partir du 1^{er} septembre 2021.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

○ **Equipements aquatiques**

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2021.

Pour l'occupation du BAF par l'association de gymnastique volontaire, un tarif de 32 € est prévu pour une séance d'une heure avec un encadrant mis à disposition par la CCF. Cependant, il arrive à l'association d'organiser des séances sans mise à disposition d'encadrant par la CCF lorsque

l'emploi du temps de l'agent ne le permet pas. Ainsi, conformément à l'avis de la commission finances, il est proposé de voter un nouveau tarif de 21 € pour une heure d'occupation du BAF par l'association sans encadrant (contre 32 € avec encadrant). Ce montant correspond à ce que la société RECREA pratiquait avec l'association lorsque l'équipement était géré en DSP.

Les tarifs 2021 seraient donc les suivants :

| | | 2019/20 | | 2020/21 | | tarifs 2021/22 | |
|--|--------------------------------|------------|-----------------|------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | | Tarifs CCF | Tarifs Hors CCF | Tarifs CCF | Tarifs Hors CCF | Tarifs CCF | Tarifs Hors CCF |
| Piscine été | | | | | | | |
| entrée à l'unité | enfant | 2,50 | 4,10 | 2,50 | 4,10 | 2,50 | 4,10 |
| | Adulte | 3,50 | 4,75 | 3,50 | 4,80 | 3,50 | 4,80 |
| Carte 10 entrées | enfant | 22,60 | 34,50 | 23,00 | 35,00 | 23,00 | 35,00 |
| | Adulte | 31,00 | 42,00 | 31,00 | 42,00 | 31,00 | 42,00 |
| Activités | | | | | | | |
| Activités | 1 séance | 8,60 | 9,70 | 8,70 | 9,80 | 8,70 | 9,80 |
| | 10 séances | 75,50 | 84,00 | 76,00 | 85,00 | 76,00 | 85,00 |
| | Annuel - 1 séance par semaine | 192,00 | 260,00 | 194,00 | 263,00 | 194,00 | 263,00 |
| | Annuel - 2 séances par semaine | 250,00 | 300,00 | 253,00 | 303,00 | 253,00 | 303,00 |
| | Annuel - 3 séances par semaine | 280,00 | 330,00 | 283,00 | 333,00 | 283,00 | 333,00 |
| Ecole de natation | | | | | | | |
| Ecole de natation | 1 séance | 8,60 | 9,70 | 8,70 | 9,80 | 8,70 | 9,80 |
| | 10 séances | 75,50 | 84,00 | 76,00 | 85,00 | 76,00 | 85,00 |
| | Stage 5 séances | 37,70 | 42,00 | 38,00 | 42,00 | 38,00 | 42,00 |
| | Stage 10 séances | 70,00 | 75,50 | 71,00 | 76,00 | 71,00 | 76,00 |
| | Annuel | 212,00 | 252,00 | 214,00 | 255,00 | 214,00 | 255,00 |
| Occupation du BAF par l'association gymnastique volontaire | | | | | | | |
| | 1 séance de 1h avec encadrant | 32 | | 32 | | 32 | |
| | 1 séance de 1h sans encadrant | | | | | 21 | |

Le nouveau tarif pour 1 séance d'une heure sans encadrant serait valable avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2020.

Le conseil communautaire décide également de rembourser les séances des activités aquatiques non assurées en raison de la crise sanitaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces tarifs.

VIII) AMORTISSEMENT TRAVAUX EAUX PLUVIALES

Conformément à la réglementation, les travaux sur les réseaux d'eau pluviale doivent obligatoirement être amortis. La commission finances propose de choisir la même durée que pour les travaux sur le réseau d'assainissement collectif, soit 60 ans.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la durée d'amortissement des travaux sur le réseau d'eau pluviale pour une durée de 60 ans.

IX) MARCHES PUBLICS

➤ Marché de Travaux accueil de loisirs de Vennecy :

L'avant-projet détaillé a été arrêté par le conseil communautaire le 14 octobre 2020.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié le 7 janvier 2021

Montant estimé des travaux : 541 225 € HT

Trois options ont été insérées dans le DCE :

- Ravalement côté rue
- Banc
- Plafond bois acoustique zone d'accueil.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021.

Ci-dessous les entreprises proposées par la CEO par lot.

| LOTS | Entreprises | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|---|-------------|------------|------------|
| 01-Maçonnerie VRD | JALICON | 141 136,42 | 169 691,30 |
| 02-Charpente couverture | PERDOUX | 78 256,54 | 93 907,85 |
| 03 - Etanchéité | SMAC | 17 000,00 | 20 400,00 |
| 04 – Menuiserie ext. | HEAU | 50 563,00 | 60 675,60 |
| 05 – Menuiserie int. | GRIET | 64 212,26 | 77 054,71 |
| 06 – Cloison isolation | ISOLUX | 55 000,00 | 66 000,00 |
| 07 – Plomberie chauffage ventilation | ERCC | 80 669,41 | 96 803,29 |
| 08 – électricité | IRALI | 16 363,95 | 19 636,74 |
| 09 – Revêtements sols -faïences | CERA CENTRE | 30 278,50 | 36 334,20 |
| 10 – Revêtements muraux | CHESNE | 16 256,20 | 19 507,44 |
| TOTAL | | 549 736,28 | 660 011,14 |

Elle propose de retenir les sociétés suivantes pour un montant total de travaux de 538 963,25 € HT + 10 773,03 € HT de plus-value pour l'option ravalement.

Il n'est pas proposé de retenir les options banc et plafond bois.

Le conseil communautaire, pour les travaux de l'accueil de loisirs de Vennecy, à l'unanimité :

- de retenir les entreprises proposées par la CEO
- de retenir l'option ravalement du lot 01 pour un montant de 10 773,30 € HT

➤ Marché de travaux pour la rénovation du château d'eau à Loury

L'avant-projet détaillé a été arrêté par le conseil communautaire le 16 septembre 2020.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié le 14 janvier 2021

Montant estimé des travaux : 127 625 € HT

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :

- Le groupement TEOS /I2E pour 158 000 € HT soit 189 600 € TTC

Le conseil communautaire, pour les travaux de réfection du château d'eau à Loury décide à l'unanimité de retenir l'entreprise proposée par la CEO

➤ **Accord cadre balayage mécanique des voiries**

Le marché de prestation pour le balayage mécanique des voiries arrive à échéance le 30 avril 2021.

Afin de passer un nouvel accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (mai 2021 à avril 2024), le dossier de consultation des entreprises a été publié le 27 janvier 2021.

Par rapport au marché précédent, la commune de Montigny a demandé 2 passages supplémentaires, la commune de Vennezy 1 passage supplémentaire et celle de Villereau 2 passages supplémentaires.

Il sera proposé par la suite d'imputer le surcoût sur les attributions de compensation.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :

- La société VEOLIA. Le prix du km balayé est de 34,30 € HT/km (identique au précédent marché)

Le conseil communautaire, pour les prestations de balayage décide à l'unanimité de retenir l'entreprise proposée par la CEO.

➤ **Accord cadre prestation d'entretien des espaces verts**

Le marché de prestation pour l'entretien arrive à échéance le 30 avril 2021.

Afin de passer un nouvel accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (mai 2021 à avril 2024), le dossier de consultation des entreprises a été publié le 27 janvier 2021.

Ce marché concerne l'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques, des équipements, des bassins d'eaux pluviales et des stations d'épuration lorsqu'une mise à disposition de service communal n'est pas possible.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :

- La société DUNOU. Le montant annuel des prestations devrait s'élever à 46 310 € HT.

Le conseil communautaire, pour les prestations d'entretien des espaces verts décide à l'unanimité de retenir l'entreprise proposée par la CEO

➤ **Accord cadre prestation d'entretien des réseaux d'assainissement**

Le marché de prestation pour l'entretien des réseaux d'assainissement arrive à échéance le 30 avril 2021.

Afin de passer un nouvel accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (mai 2021 à avril 2024), le dossier de consultation des entreprises a été publié le 27 janvier 2021.

Ce marché concerne l'entretien des réseaux d'assainissement : hydrocurage ; débouchage ; traitement déchet ; inspection caméra ; coupe racine

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :
- La société SOA. Le montant maximal annuel des prestations est 180 000 €HT.

Le conseil communautaire, pour les prestations d'entretien des réseaux d'assainissement décide à l'unanimité de retenir l'entreprise proposée par la CEO

➤ **Accord cadre travaux d'entretien des voiries**

Le marché de travaux d'entretien des voiries est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

Afin de passer un nouvel accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (2021 à 2024), le dossier de consultation des entreprises a été publié le 27 janvier 2021.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :
- Le groupement Eurovia/TPL

Le conseil communautaire, pour les prestations de travaux d'entretien de voirie décide à l'unanimité de retenir le groupement d'entreprises proposé par la CEO

➤ **Accord cadre travaux de réseaux eau potable**

Le marché de travaux de réseaux eau potable arrive à échéance le 30 avril 2021.

Afin de passer un nouvel accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (mai 2021 à avril 2024), le dossier de consultation des entreprises a été publié le 27 janvier 2021.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :
- La société TPL

Le conseil communautaire, pour les prestations de travaux de réseaux d'eau potable décide à l'unanimité de retenir l'entreprise proposée par la CEO.

➤ **Accord cadre travaux de réseaux d'assainissement**

Le marché de travaux de réseaux d'assainissement est arrivé à échéance le 30 avril 2021.

Afin de passer un nouvel accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (mai 2021 à avril 2024), le dossier de consultation des entreprises a été publié le 27 janvier 2021.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :

- La société TPL

Le conseil communautaire, pour les prestations de travaux de réseau d'eau potable décide à l'unanimité de retenir l'entreprise proposée par la CEO

➤ **Accord cadre prestation de signalisation horizontale**

Le marché de prestation de signalisation horizontale est arrivé à échéance le 30 avril 2021.

Afin de passer un nouvel accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (mai 2021 à avril 2024), le dossier de consultation des entreprises a été publié le 27 janvier 2021.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 23 mars 2021 et propose de retenir :

- La société Ecosign

Le conseil communautaire, pour les prestations de signalisation horizontale décide à l'unanimité de retenir l'entreprise proposée par la CEO

X) AVENANTS CONTRATS DSP

Trois contrats de Délégation de Service Public sont passés avec la société SUEZ pour gérer :

- La collecte et le transport des eaux usées sur Loury
- La distribution de l'eau potable sur Loury
- Le traitement des eaux usées des communes de Loury et Rebréchien

Il est souhaité d'avancer la date de relève, actuellement du 1^{er} juillet au 30 juin, au 1^{er} mai au 30 avril. L'objectif est d'éviter d'envoyer la facture aux usagers pendant la période estivale.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les avenants aux contrats de délégation de service public.

XI) AVENANT PROLONGATION DE MARCHE

- Maintenance réseau d'assainissement et station d'épuration sur Trainou

Le contrat de maintenance de la station d'épuration et des postes de relevage sur Trainou doit être renouvelé avec la société SUEZ pour l'année 2021.

Le coût de la prestation s'élève à 34 654 € HT.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation pour une durée d'un an.

- Maintenance station d'épuration sur Neuville-aux-Bois

Le contrat de maintenance de la station d'épuration sur Neuville-aux-Bois doit être renouvelé avec la société SUEZ pour l'année 2021.

Le coût de la prestation s'élève à 20 100 € HT.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation pour une durée d'un an.

XII) AVENANT MARCHE INVENTAIRE

La société ADM Conseil a été retenue pour réaliser le diagnostic des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour les communes d'Asnières-le-Marché, Bougy-lez-Neuville, Montigny et Trainou.

Le marché prévoit de facturer le relevé des réseaux par application d'un forfait au kilomètre.

Les linéaires estimés dans le cahier des charges sont inférieurs au linéaire relevé.

La différence est détaillée ci-dessous.

Asnières le marché

Assainissement et pluvial

| Linéaire CCTP | Linéaire réel relevé | Linéaire supplémentaire | Prix de vente pour linéaire CCTP | Coût supplémentaire, relevé de l'ensemble des réseaux | |
|---------------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|---|------------|
| 9 555 | 13 378 | 3 823 | 6 150 | $6\,150 * 3\,823 / 9\,555$ | 2 460,64 € |

Eau potable

| Linéaire CCTP | Linéaire réel relevé | Linéaire supplémentaire | Prix de vente pour linéaire CCTP | Coût supplémentaire, relevé de l'ensemble des réseaux | |
|---------------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|---|------------|
| 10 000 | 17 630 | 7 630 | 2 637 | $2\,637 * 7\,630 / 10\,000$ | 2 012,03 € |

Trainou

Assainissement et pluvial

| Linéaire CCTP | Linéaire réel relevé | Linéaire supplémentaire | Prix de vente pour linéaire CCTP | Cout supplémentaire, relevé de l'ensemble des réseaux | |
|---------------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|---|-------------|
| 15 920 | 39 816 | 23 896 | 11 255 | $11\,255 * 23\,896 / 15\,920$ | 16 893,81 € |

Eau potable

| Linéaire CCTP | Linéaire réel relevé | Linéaire supplémentaire | Prix de vente pour linéaire CCTP | Cout supplémentaire, relevé de l'ensemble des réseaux | |
|---------------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|---|----------|
| 40 510 | 44 589 | 4 079 | 8 945 | $8\,945 * 4\,079 / 40\,510$ | 900,68 € |

Soit un montant total supplémentaire de

22 267,17 € HT

Le surcoût est de 22 267,17 € HT.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cet avenant.

XIII) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Un administré de Saint-Lyé-la-Forêt, dont la propriété est située en zonage d'assainissement collectif mais non desservie par le réseau, a demandé que la Communauté de Communes de la Forêt étende le réseau d'assainissement jusqu'à sa propriété. Après étude de la situation, cette demande a été refusée.

L'administré a déposé un recours en justice.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à ester en justice sur ce dossier.

XIV) RESSOURCES HUMAINES

- Frais de missions

Pour rappel, les frais engagés par les personnels territoriaux, lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursements.

Il s'agit

– Pour le remboursement des frais de repas de retenir le principe de l'indemnisation des frais de repas sur présentation des justificatifs, au réel dans la limite du plafond de 17,50 euros,

– Pour le remboursement des frais d’hébergement de retenir le principe d’un remboursement des frais d’hébergement au réel dans la limite des conditions règlementaires et plafonds fixés par l’Etat, sur présentation des justificatifs afférents ; soit 70€ maximum par nuitée (chambre et petit déjeuner)

- de mettre en œuvre des avances sur le paiement des frais au profit des agents qui en font la demande sous réserve de l’impossibilité de recourir aux prestations ayant fait l’objet d’une convention entre l’administration et les compagnies de transport, des établissements d’hôtellerie ou de restauration, des agences de voyages, et autres prestataires de services pour l’organisation des déplacements qui ne pourront excéder 70% des sommes présumées dues à la fin du déplacement.

– de ne pas verser d’indemnité de repas ou d’hébergement lorsque l’agent est nourri ou logé gratuitement.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire approuve à l’unanimité la mise à jour de la prise en charge des frais de missions.

- Conventions de MADS

- Compétence voirie

Des conventions de mise à disposition de service ont été signées avec certaines communes pour faciliter la gestion de la compétence voirie. Ces services communaux peuvent réaliser le fauchage des accotements, le traitement des nids de poule, l’affaissement des rives et la rédaction des arrêtés de voirie.

Ces conventions avaient une durée de trois ans et sont arrivées à échéance.

Il est proposé de reconduire ces conventions selon les mêmes modalités et pour une durée illimitée.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Cette convention concerne les communes suivantes :

| Commune | Technique | Fauchage | Administratif |
|--------------------|-----------|----------|---------------|
| Aschères-le-Marché | X | | X |
| Bougy-lez-Neuville | | | |
| Loury | X | X | X |
| Montigny | | | |
| Neuville-aux-Bois | X | X | X |
| Rebréchien | X | X | X |
| Saint-Lyé-Forêt | X | | |
| Trainou | X | X | X |
| Vennecy | X | | X |
| Villereau | X | | |

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de service.

- Compétence eaux pluviales

La gestion de la compétence eaux pluviales est effective depuis le 1^{er} janvier 2021.

Pour une bonne gestion de cette compétence il est proposé de mettre en place des conventions de Mise à Disposition de Service selon le même modèle que la voirie.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Cette convention concerne les communes suivantes :

| Commune | Missions | Montant €/an |
|--------------------|---|--------------|
| Aschères-le-Marché | Entretien tranchées drainantes. 8h/an | 160 € |
| Rebréchien | Entretien bassin de retenue, 20h / an | 400 € |
| Saint-Lyé-Forêt | Entretien bassin de retenue et mare, 40h / an | 1 306 € |
| Trainou | Nettoyage grille avaloir, 280 h /an. Entretien bassin d'infiltration + mare 44h/an | 7 128 € |
| Vennecy | Entretien bassin de retenue 93h/an | 1 820 € |
| Villereau | Entretien bassin de retenue 20h/an | 400 € |

Les montants seront indexés sur l'inflation chaque année.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de service.

XV) REGLEMENT – AIDES ECONOMIQUES

Le règlement des aides économiques a besoin d'être mis à jour pour clarifier la rédaction des critères d'attribution des aides à l'investissement et à la trésorerie.

Il s'agit notamment :

- D'abaisser le seuil minimal des aides de 1 500 euros à 800 euros.
- De permettre d'attribuer plusieurs aides à la trésorerie sur une période de 3 ans.

Monsieur Aymeric Pépion demande qu'elle est la situation des entreprises.

Monsieur Patrick Hardouin indique qu'une trentaine de demandes est arrivée. La commission d'attribution a retenu 25 entreprises qui recevront une aide. Le besoin est donc croissant. La situation est surtout difficile pour les restaurateurs.

Monsieur Jérémy Simon précise que la plupart des entreprises ont reçu ou reçoivent les aides de l'Etat sur le chiffre d'affaires.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications du règlement des aides économiques.

XVI) ZONE D'ACTIVITES TRAINOU – DEPOT CUB

La Communauté de Communes de la Forêt est propriétaire de la parcelle section ZM n°44 et projette de pouvoir céder en partie cette parcelle selon le plan de principe joint en annexe 24 afin de ne pas nuire à l'aménagement des parcelles zonées en AUi

Afin de vérifier sa constructibilité par division primaire, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de « certificat d'urbanisme B ».

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer cette demande.

XVII) GROUPEMENT DE COMMANDE

La Communauté de Communes de la Forêt souhaite rénover la route entre Neuville-aux-Bois et Montigny. Cette route est partagée avec les communes d'Attray et de Crottes-en-Pithiverais.

Afin d'avoir une meilleure coordination des travaux entre les périmètres d'intervention communaux et intercommunaux, il est nécessaire de constituer un groupement de commande entre les 3 collectivités. Le montant des travaux est estimé à 124 000 €HT.

La communauté de communes sera coordonnateur du groupement.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Adhère au groupement de commande pour la rénovation de la route de Neuville à Montigny et de la route de Montigny à Neuville.
- Approuve les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention
- Décide des dépenses en résultant

XVIII) AFFAIRES DIVERSES.

✓ Décisions du Président :

- N°2021/03 : acquisition d'un véhicule pour le service technique. Société Auto expert pour un montant de 13 195,76 euros TTC.
- N°2021/04 : location et installation de terminaux au service technique eau et assainissement. Société Dioptase pour un montant de 4 800 € HT annuel.
- N° 201/05 : Attribution des aides économiques aux très petites entreprises dans le cadre de la crise sanitaire. 34 700 euros d'aides attribuées au total réparties sur 25 entreprises.

Monsieur Thierry Leguet donne aux délégués plusieurs informations :

- Communication : la commission va étudier la pertinence de modifier le logo. Une graphiste a été missionnée pour faire des propositions. La refonte du site internet sera également travailler à l'arrivée du chargé de communication et en coordination avec la commune de Neuville-aux-Bois.
- Equipement sportif : la piste de roller manque de notoriété et son état se dégrade. Une rencontre avec l'association Roller Skating Club de Loury et la fédération a eu lieu pour étudier sa rénovation et améliorer sa communication au public.
- Crise Sanitaire : L'investissement des équipes d'animation et de la responsable du service à la population est à saluer pour faire face à l'organisation des services de gardes sur le territoire. Ce service sera proposé sur 2 ou 3 sites pendant les vacances de printemps.

La séance est levée à 22H30.

Le Président,

Monsieur Jean-François DESCHAMPS

